

Accord de performance territoriale : la dynamique est engagée

Le 1^{er} février 2019, l'Etat, EDF, la Région Normandie, le Département de la Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin se sont réunis pour un premier bilan des actions initiées par l'Accord de performance territoriale. Après trois mois de mise en œuvre, la dynamique est engagée pour sécuriser l'emploi des salariés en fin de mission sur le chantier EPR de Flamanville et fidéliser les compétences au profit du territoire et de ses filières économiques.

Le 25 octobre 2018, l'Etat, EDF, la Région Normandie, le Département de la Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ont signé l'Accord de performance territoriale dessinant l'après Grand Chantier de l'EPR Flamanville 3. Composé de deux axes, il est destiné à identifier et traiter les conséquences directes de la fin du chantier de construction de l'EPR de Flamanville sur la main d'œuvre et les entreprises locales et encourager l'émergence de projets structurants, innovants et créateurs d'emplois.

A l'occasion du second comité de pilotage de l'Accord de performance territoriale, cinq conventions ont été signées pour accompagner les salariés et les entreprises. L'EDEC* et les partenariats avec l'AFPA, la MEF (maison de l'emploi et de la formation) et Pôle emploi vont ainsi être prolongés jusqu'à la fin de l'année 2019. Une enveloppe budgétaire (150 000€) va être allouée par EDF, à la formation des salariés prestataires de Flamanville 3. Enfin, les TPE et PME associées à la construction de l'EPR pourront bénéficier d'appui-conseil par la CCI et l'ADN (agence de développement Normandie), pour développer leurs activités post-chantier.

Une convention a également été signée avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour faire émerger des projets créateurs d'emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre de l'Accord de performance territoriale, l'accent est mis sur le devenir des salariés en CDD, CDIC et intérim. Ainsi, depuis juillet 2018, 87 personnes en CDIC ont vu leur situation stabilisée (CDI, retraite, ...) sur 93 salariés en fin de mission CDIC.

Un prochain point d'avancement de l'Accord de performance territoriale sera réalisé au mois de juin 2019 à l'occasion d'un nouveau comité de pilotage.

**EDEC : l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) est un accord pluriannuel entre l'Etat et les acteurs de l'emploi visant à sécuriser les parcours professionnels des salariés locaux précaires.*